

**Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association DIVERTIMENTO 6<sup>e</sup>, relative à l'occupation permanente des salles du Conservatoire municipal du 6<sup>e</sup> arrondissement. (062023018).**

• Association DIVERTIMENTO 6<sup>e</sup> (1 convention)

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC 2003-0319 du Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2003 inscrivant les Conservatoires d'arrondissement à l'inventaire des équipements ;

Vu la délibération DAC 2006-147 fixant les redevances liées à l'occupation du domaine public lors de la mise à disposition des salles de Conservatoires municipaux ;

Vu le rapport présenté par .....

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France :

#### **DELIBERE**

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France, l'autorisation de signer la convention relative à l'occupation permanente des salles du Conservatoire municipal du 6<sup>e</sup> arrondissement du 18 septembre 2023 au 30 juin 2024.